

Conférence

« De la procuration générale au mandat de protection »



Me Roxanne Larocque, notaire

Le Centre d'action bénévole de Boucherville (CABB) invite les proches aidants ainsi que les familles soutenant un parent âgé à la conférence « De la procuration au mandat d'inaptitude » de Me Roxanne Larocque, notaire. Cette conférence se tiendra le mardi 17 octobre, à 13h30, au Centre multifonctionnel Francine-Gadbois de Boucherville (1075, rue Lionel-Daunais).

Vous songez à faire votre mandat de protection ou votre procuration générale? Vous vous demandez si le mandat de protection ou la procuration générale doivent être faits avant ou après l'inaptitude? Vous avez des questions et des inquiétudes quant au moment opportun de faire homologuer votre mandat? Vous détenez une procuration, mais votre proche devient inapte et vous vous

demandez si cette procuration est toujours valide?

Cette présentation de Me Larocque se veut un moment pour comprendre les différences et les enjeux légaux entre ces deux documents.

La conférence est présentée gratuitement grâce au soutien financier de l'organisme Appui Montérégie. Les participants doivent confirmer leur présence par téléphone au

450 655-9081 ou par courriel à info@cab-boucherville.ca.

Rappelons que le CABB offre aux proches aidants d'âinés de Boucherville des services de soutien psychologique, d'évaluation des besoins, de répit à domicile, etc. D'autres services sont aussi disponibles dont l'accompagnement-transport, la livraison de repas chauds de la popote roulante, le programme d'appels sécuritaires automatisés PAIR, etc.



Avis public

AVIS PUBLIC DE LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE MUNICIPALE

VILLE DE BOUCHERVILLE

Scrutin du 5 novembre 2017

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par Marie-Pier Lamarche, présidente d'élection, que:

1. La liste électorale municipale a été déposée au bureau de la municipalité le **6 octobre 2017**.

Elle fera maintenant l'objet d'une révision.

2. Les conditions requises pour être électeur et avoir le droit d'être inscrit sur la liste électorale municipale sont les suivantes:

Toute personne physique qui est majeure le jour du scrutin et, le **1^{er} septembre 2017**,

- est de citoyenneté canadienne;
- n'est pas en curatelle;
- n'est pas déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;

et

- est soit:
 - ◊ domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
 - ◊ depuis au moins 12 mois, soit:

- **propriétaire unique d'un immeuble** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale.

- **occupante unique d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité, de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité et d'avoir transmis à la municipalité une demande d'inscription sur la liste électorale;

NOTE: Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise doit s'inscrire à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

- **copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise** sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont électeurs de la municipalité le **1^{er} septembre 2017**.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise. Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste électorale à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

3. Dans le cadre d'une **demande d'inscription** concernant une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité, le demandeur doit indiquer l'adresse précédente du domicile de la personne dont l'inscription est demandée et **doit présenter deux documents dont l'un mentionne le nom et la date de naissance et l'autre, le nom et l'adresse du domicile de la personne dont l'inscription est demandée.**

4. La liste électorale peut être consultée et les demandes d'inscription (électeurs domiciliés uniquement), de radiation ou de correction doivent être présentées devant la Commission de révision à l'endroit suivant:

Salle Pierre-Viger
HÔTEL DE VILLE
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville, Québec J4B 2Z7

JOURS POUR PRÉSENTER DES DEMANDES	
DATES	HEURES
17 octobre 2017	14h30 à 17h30 19h00 à 22h00
18 octobre 2017	10h00 à 13h00

DONNÉ À BOUCHERVILLE,
Ce 27^e jour de septembre 2017
M^e Marie-Pier Lamarche, OMA
Présidente d'élection



Avis public

SCRUTIN DU 5 NOVEMBRE 2017

AVIS

AUX PROPRIÉTAIRES UNIQUES NON DOMICILIÉS D'UN IMMEUBLE, AUX OCCUPANTS UNIQUES NON DOMICILIÉS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE, AUX COPROPRIÉTAIRES INDIVIS NON DOMICILIÉS D'UN IMMEUBLE ET AUX COOCCUPANTS NON DOMICILIÉS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

AVIS est, par la présente, donné par Marie-Pier Lamarche, présidente d'élection:

⇒ **aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale **au plus tard le 18 octobre 2017 à 13h00**.

ET

⇒ **aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise**, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous:

1. Avoir 18 ans le 5 novembre 2017;
2. Être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le 1^{er} septembre 2017 et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse;
3. Être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2017;
4. Avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le 1^{er} septembre 2017 (voir formulaire « Procuration »);
5. Avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration **au plus tard le 18 octobre 2017 à 13h00**.

PRENEZ NOTE que la demande d'inscription ou la procuration transmise après le 1^{er} octobre 2017 mais **au plus tard le 18 octobre 2017 à 13h00** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale.

→ **Un modèle du formulaire « Demande d'inscription » et un de « Procuration » sont joints à la présente. Elles prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.**

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec la présidente d'élection à l'adresse mentionnée ci-après:

Centre administratif Clovis-Langlois
500, rue de la Rivière-aux-Pins
Boucherville, Québec
J4B 2Z7

Tél: (450) 449-8100, poste 8961
DONNÉ À BOUCHERVILLE,
ce 27^e jour de septembre 2017
M^e Marie-Pier Lamarche, OMA
Présidente d'élection